

Sujet : [INTERNET] Contribution Unitech

De : Marie-Thérèse Pierron <mthpn52@gmail.com>

Date : 17/12/2019 19:24

Pour : pref-enquete-unitech@haute-marne.gouv.fr

M. le commissaire enquêteur

Il semblerait que ma contribution envoyée le 15/12 à 19h26 ne vous soit pas encore parvenue. Je vous l'adresse à nouveau, avec quelques modifications, en pièce jointe.

Vous en souhaitant cette fois bonne réception et en espérant sa publication rapide.

Cordialement

Mme Pierron Marie-Thérèse

— Pièces jointes : —

Contribution enquête Unitech.pdf

178 Ko

Marie-Thérèse Pierron
6 ruelle des coudriers
52300 Nomécourt

M. le Commissaire enquêteur, Mme la Préfète

Par ce courrier, je tiens à manifester **mon opposition absolue** à ce projet d'implantation de laverie dédiée au secteur de l'industrie nucléaire.

Il apparaît clairement que ce projet s'inscrit dans la droite ligne de ce qui se pratique depuis 20 ans sur notre territoire en matière d'implantation d'industrie du secteur nucléaire. Les départements ruraux à faible densité de population représentent des secteurs facilement « achatables » par de belles promesses de développement économique. Chance pour nous, concernant le dossier Unitech, de nombreux élus assumant leur rôle en matière de sécurité et de salubrité publique, ont fait preuve de ténacité et de transparence sur les risques sanitaires indéniables de ce projet et ont su pointer les manquements liés à ce dossier.

Le tissu économique de notre communauté de communes n'est certes pas des plus florissant mais ce ne seront pas 40 emplois équivalents temps plein qui lui apporteront un nouveau souffle. Et quelle sera la nature de ces emplois ? Un emploi ETP pouvant correspondre à l'activité de plusieurs salariés à temps partiel... Quels niveaux de qualification ? quelle prise en compte des risques encourus... ? Si certains se sont laissés attirer par ce type d'argument, je poursuis dans leur logique et les invite à voir un peu plus loin. Posez-vous la question de l'impact en termes d'image de notre communauté de communes, située entre Bure et Soulaines. Difficile de faire moins attractif au niveau de l'investissement immobilier ou économique...

Mais bien loin de ces considérations économiques et financières, la seule préoccupation que nous devons avoir est celle de l'impact environnemental d'un tel projet sur l'avenir des générations futures.

Je m'étonne de l'avis final favorable émis par l'ARS, en dépit des résultats de leur propre enquête qui pointe que « l'évaluation du risque sanitaire dans sa forme actuelle **ne permet pas d'estimer finement le risque sanitaire découlant des rejets atmosphériques de l'activité**. Plusieurs éléments... nécessitent d'être clarifiés et développés, afin de confirmer les estimations proposées dans le dossier. »

Sans omettre la conclusion de l'étude conduite par le laboratoire GEOPS « Mission d'expertise sur l'impact hydrogéologique des rejets du projet Unitech sur le champ captant de Vecqueville » p.14, qui énonce l'hypothèse suivante : « *Si on considère que la deuxième hypothèse présente un risque pour l'environnement, il faudrait faire une étude géochimique approfondie pour étudier le risque d'accumuler de l'Uranium dans l'aquifère, puis un jour de le voir être dé-sorbé soudainement au risque de dépasser des seuils acceptables de concentration dans le captage.* »

Le dossier repose donc sur des estimations, qui plus est, peu rassurantes. Prennent-elles en compte les variables liées au changement climatique ?

Madame la Préfète, vous qui nous enjoignez à « avoir foi en l'Etat », et avec le respect que je vous dois, je vous propose la démarche inverse. **Peut-être permettez-vous à l'Etat de regagner un peu de notre confiance** en respectant simplement le code de l'environnement qui stipule que « la préservation de la biodiversité et de ses écosystèmes, des services qu'ils fournissent **sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable qui vise à satisfaire les besoins de développement et la santé des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.** » Code de l'environnement, article 2

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000006832855&dateTexte=&categorieLien=cid>

Ainsi, au vu de l'impossibilité actuelle d'évaluer précisément les risques sanitaires et environnementaux liés à l'implantation d'Unitech (cf. rapport de l'ARS), et dans le respect du code de l'environnement, je vous demande, Madame la Préfète, de bien vouloir, a minima, et dans un premier temps, faire appliquer **le principe de précaution**, tel que stipulé dans l'article 2 du code de l'environnement, cité précédemment.

Pour conclure, je souhaite juste vous rappeler que mes proches et moi-même demeurons sur ce territoire où nous sommes nés pour la plupart et **nous souhaitons continuer à y vivre sainement** quand vous, Mme la préfète, à l'instar de vos

prédécesseurs, n'êtes que de passage. La proximité des sites de Bure et de Soulaines nous porte déjà suffisamment préjudice. Inutile d'y ajouter Unitech.

Alors si l'avenir des habitants de Joinville et villages environnants et de leurs enfants vous préoccupe réellement, la seule et unique sage décision à prendre dans l'intérêt général au sens de l'article 2 du code de l'environnement, sera d'interdire l'implantation de cette usine.

En souhaitant que cette contribution vous amène à donner priorité aux questions de santé publique actuelle et à venir, plutôt qu'à de pseudos enjeux économiques.

Marie-Thérèse Pierron
6 ruelle des coudriers
52300 Nomécourt

M. le Commissaire enquêteur, Mme la Préfète

Par ce courrier, je tiens à manifester **mon opposition absolue** à ce projet d'implantation de laverie dédiée au secteur de l'industrie nucléaire.

Il apparaît clairement que ce projet s'inscrit dans la droite ligne de ce qui se pratique depuis 20 ans sur notre territoire en matière d'implantation d'industrie du secteur nucléaire. Les départements ruraux à faible densité de population représentent des secteurs facilement « achatables » par de belles promesses de développement économique. Chance pour nous, concernant le dossier Unitech, de nombreux élus assumant leur rôle en matière de sécurité et de salubrité publique, ont fait preuve de ténacité et de transparence sur les risques sanitaires indéniables de ce projet et ont su pointer les manquements liés à ce dossier.

Le tissu économique de notre communauté de communes n'est certes pas des plus florissant mais ce ne seront pas 40 emplois équivalents temps plein qui lui apporteront un nouveau souffle. Et quelle sera la nature de ces emplois ? Un emploi ETP pouvant correspondre à l'activité de plusieurs salariés à temps partiel... Quels niveaux de qualification ? quelle prise en compte des risques encourus... ? Si certains se sont laissés attirer par ce type d'argument, je poursuis dans leur logique et les invite à voir un peu plus loin. Posez-vous la question de l'impact en termes d'image de notre communauté de communes, située entre Bure et Soulaines. Difficile de faire moins attractif au niveau de l'investissement immobilier ou économique...

Mais bien loin de ces considérations économiques et financières, la seule préoccupation que nous devons avoir est celle de l'impact environnemental d'un tel projet sur l'avenir des générations futures.

Je m'étonne de l'avis final favorable émis par l'ARS, en dépit des résultats de leur propre enquête qui pointe que « l'évaluation du risque sanitaire dans sa forme actuelle **ne permet pas d'estimer finement le risque sanitaire découlant des rejets atmosphériques de l'activité**. Plusieurs éléments... nécessitent d'être clarifiés et développés, afin de confirmer les estimations proposées dans le dossier. »

Sans omettre la conclusion de l'étude conduite par le laboratoire GEOPS « Mission d'expertise sur l'impact hydrogéologique des rejets du projet Unitech sur le champ captant de Vecqueville » p.14, qui énonce l'hypothèse suivante : « *Si on considère que la deuxième hypothèse présente un risque pour l'environnement, il faudrait faire une étude géochimique approfondie pour étudier le risque d'accumuler de l'Uranium dans l'aquifère, puis un jour de le voir être dé-sorbé soudainement au risque de dépasser des seuils acceptables de concentration dans le captage.* »

Le dossier repose donc sur des estimations, qui plus est, peu rassurantes. Prennent-elles en compte les variables liées au changement climatique ?

Madame la Préfète, vous qui nous enjoignez à « avoir foi en l'Etat », et avec le respect que je vous dois, je vous propose la démarche inverse. **Peut-être permettez-vous à l'Etat de regagner un peu de notre confiance** en respectant simplement le code de l'environnement qui stipule que « la préservation de la biodiversité et de ses écosystèmes, des services qu'ils fournissent **sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable qui vise à satisfaire les besoins de développement et la santé des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.** » Code de l'environnement, article 2

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000006832855&dateTexte=&categorieLien=cid>

Ainsi, au vu de l'impossibilité actuelle d'évaluer précisément les risques sanitaires et environnementaux liés à l'implantation d'Unitech (cf. rapport de l'ARS), et dans le respect du code de l'environnement, je vous demande, Madame la Préfète, de bien vouloir, a minima, et dans un premier temps, faire appliquer **le principe de précaution**, tel que stipulé dans l'article 2 du code de l'environnement, cité précédemment.

Pour conclure, je souhaite juste vous rappeler que mes proches et moi-même demeurons sur ce territoire où nous sommes nés pour la plupart et **nous souhaitons continuer à y vivre sainement** quand vous, Mme la préfète, à l'instar de vos

prédécesseurs, n'êtes que de passage. La proximité des sites de Bure et de Soulaines nous porte déjà suffisamment préjudice. Inutile d'y ajouter Unitech.

Alors si l'avenir des habitants de Joinville et villages environnants et de leurs enfants vous préoccupe réellement, la seule et unique sage décision à prendre dans l'intérêt général au sens de l'article 2 du code de l'environnement, sera d'interdire l'implantation de cette usine.

En souhaitant que cette contribution vous amène à donner priorité aux questions de santé publique actuelle et à venir, plutôt qu'à de pseudos enjeux économiques.